

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERAC**VILLE
De
LAVARDAC**Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 5

Procurations : 3

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC****Séance du 01^{er} avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSIERE Sebastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, FREZIER Jean-Luc, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, HERREGODS Stéphane, LAMSSIRINE Samir, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : SALIS Isabelle, AZARFANE Sabah, PASELLO Damien, BARBARA Mathys, AIROLA Anne-Sophie, conseillers municipaux.

Absents non excusés : /

Procurations : SALIS Isabelle a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Sabah AZARFANE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO, Mme AIROLA Anne-Sophie a donné procuration à BOUSQUET Corinne.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE À TERRITOIRE D'ENERGIE
LOT-ET-GARONNE**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 7 janvier 2026,

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie de l'Albret et Landes de Gascogne.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Le Maire (Éric BRUGGER, Gilles FOUYSSAC, Stéphane HERREGODS et lui-même) invite les autres candidats à se déclarer.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

- **M. Ludovic BIASOTTO**
- **M. Éric BRUGGER**

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

- **M. Gilles FOUYSSAC**
- **M. Stéphane HERREGODS**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

AR Prefecture

047-214701435-20260401-DEL_26B_2026-DE
Reçu le 08/04/2026

Nombre de bulletins : 17

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Ludovic BIASOTTO – 17 voix
- M. Éric BRUGGER – 17 voix
- M. Gilles FOUYSSAC – 17 voix
- M. Stéphane HERREGODS – 17 voix

- M. Ludovic BIASOTTO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- M. M. Éric BRUGGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- M. M. Gilles FOUYSSAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- M. Stéphane HERREGODS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

➤ **DÉSIGNE**, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'Energie de l'Albret et Landes de Gascogne Délégués titulaires :

- M. Ludovic BIASOTTO
- M. Éric BRUGGER

- Délégués suppléants :

- M. Gilles FOUYSSAC
- M. Stéphane HERREGODS

➤ **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.